

Mairie de Lamontelarié

81260 LAMONTELARIE
Tél : 05.63.74.01.92 Fax : 05.63.74.01.54
mairie.lamontelarie@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 6

Présents :

M. Pierre ESCANDE

M. Philippe BAUDIERE

Mme. Chantal GUILLOT

M. Olivier PHALIPPOU

Mme. Julie COUGET

Mme. Eliane GERSTENMAIER

Absente excusée :

Mme. Fanny SOLANS

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire à 17h30.

Mme. Julie COUGET est désignée secrétaire de séance.

I. Approbation compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2017

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. Dossier demande Fonds de Concours Communauté de Communes rénovation appartement n°2 mairie

Le locataire de l'appartement N°2 situé au dessus de la Mairie a quitté la commune et après avoir refait les planchers ainsi que la salle de bain, il est temps de rafraichir entièrement ce logement et il serait opportun de le faire tant qu'il n'est pas occupé. Pour cela, des travaux de peinture s'imposent. Nous allons également équiper la cuisine d'une cuisinière et d'un réfrigérateur.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc au titre du Fonds de Concours Communautaire, et d'adopter le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel HT		4 764.71 €
T.V.A.		952.95 €
Total TTC		5 717.66 €

Plan de financement prévu		
Fonds de concours	50%	2 382.36 €
Autofinancement communal	50%	2 382.36 €
T.V.A.		952.95 €

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

III. Décision modificative budgétaire N°01/2017 Commune

Pour faire suite à la décision du Conseil Municipal de faire exécuter des travaux de peinture sur l'appartement N°2 situé au dessus de la Mairie et d'en équiper la cuisine, il est proposé de créer le programme d'investissement N°198 et de prendre la décision modificative budgétaire ci-après :

Fonctionnement	
011 Charges à caractère général 615231 Entretien de voirie	- 3 618 €
023 Virement de la section d'investissent 023	+ 3 618 €

Investissement	
021 Virement de la section de Fonctionnement 021	+ 3 618 €
Opération 198 « Réfection logement » <u>Recettes</u> 132 Subvention Equipement non transférable	+ 2 382 €
<u>Dépenses</u> 2138 Autres constructions	+ 6 000 €

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

IV. Numérisation et sécurisation actes Etat Civil

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de l'association des Maires et des Elus Locaux du Tarn concernant l'enquête pour la sécurisation et la numérisation des registres de l'état civil à laquelle la commune avait répondu. Après avoir contacté plusieurs entreprises spécialisées dans la numérisation, l'Association a retenu la société Numérize et propose un tarif de 0.456 € TTC par acte et un tarif de remise des fichiers dans un coffret USB de 60 € TTC pour moins de 1 000 actes. Les actes pourront être intégrés dans le logiciel d'état civil.

Il demande au Conseil Municipal d'accepter cette offre pour environ 870 actes d'état civil à numériser, dit que cette dépense est à prévoir au budget 2018 et demande de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

V. Création poste Adjoint technique saisonnier Accroissement d'activité

Comme l'an dernier et suite à l'accroissement saisonnier d'activité en matière d'entretien des espaces verts, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Technique 2° Classe non titulaire contractuel. (Article 3, alinéa 2 de la loi N°84-53 du 29.01.1984 modifiée)

Monsieur le Maire demande d'être autorisé à signer le contrat correspondant.

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

VI. Remboursement facture site internet

Après avoir été dans l'obligation de régler la première facture à la société 1&1 sur internet pour enregistrer un nom de domaine en vue de la création du site web de la Mairie par l'Association Terre Fertile, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour son remboursement. Il souligne que la société 1&1 n'accepte pas le premier paiement par mandat administratif mais uniquement par carte bancaire, que c'est donc une opération à caractère exceptionnel, et propose donc que la commune lui rembourse le montant de la facture soit 143.71 € TTC au vu des justificatifs fournis.

Monsieur le Maire précise que le site web de la mairie de Lamontélarié devrait être opérationnel à la fin du mois de juin.

Monsieur Pierre ESCANDE, l'intéressé, est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

Vote : 5 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 5

VII. Convention Communauté de Communes - travaux en régie réalisés sur la voirie communautaire

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est proposé de signer une convention avec la Communauté de Communes afin que les services techniques communaux puissent réaliser des travaux d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire en régie pour le compte de la Communauté de Communes.

Les prix unitaires suivants, identiques pour toutes les communes, sont proposés :

Agent	130 €/jour
Tracteur + épareuse	220 €/jour
Tracteur + girobroyeur	220 €/jour
Tractopelle	220 €/jour
Cylindre	170 €/jour
Camion (gravillonneur/goudronneuse/benne)	220 €/jour
Autre matériel	220 €/jour

De plus, en cas d'achat de matériaux de voirie par la Commune pour des travaux sur la voirie communale et d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes remboursera à la mairie la part des matériaux utilisés sur les voiries intercommunautaires sur la base des factures fournies et d'un certificat administratif de la mairie indiquant le pourcentage des matériaux utilisés sur les voiries d'intérêt communautaire.

Il est demandé aux membres du Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec la Communauté de Communes.

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

VIII. Questions diverses

- ✓ Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a demandé un devis supplémentaire à un électricien concernant la mise en sécurité électrique du clocher de l'église. Ce dernier devis étant trop élevé, la commande des travaux a été confirmée à l'entreprise CAMPA qui devrait intervenir courant juillet. Il précise également qu'il existe un dysfonctionnement concernant la

sonnerie de l'angélus. La société CAMPA est informée et devrait intervenir dans les meilleurs délais.

- ✓ L'association « Le bruit de la conversation », dont le siège social se situe au 35 avenue des Etats Unis 31400 TOULOUSE, a fait la demande à la mairie, par l'intermédiaire de sa co-présidente Madame Mélodie DALY, de pouvoir se réinstaller dans le « Récantou » pour une période allant de mi-juillet à fin août. L'ensemble des Conseillers présents n'y voient aucun inconvénient, mais en revanche demandent à ce que tout soit fait dans les règles comme l'an dernier : contrat, assurances ...
- ✓ Information de Monsieur le 1^{er} Adjoint concernant les Périmètres des installations d'eau potable. Le bornage du périmètre immédiat du Redondel est fait. Celui-ci est définitif. Le bornage du bassin des Jeannettes et des deux captages Rouquié est en attente de validation des propriétaires riverains. Il reste à effectuer les échanges de parcelles, mais pour cela une enquête publique devra être faite en amont. Le prochain Conseil Municipal validera le contenu de cette enquête publique : échange Redondel, la Capte et SAFACA.
- ✓ Information de Monsieur le Maire concernant les accès Internet : La fibre optique a été amenée jusqu'au poteau des fournisseurs d'accès téléphonique situé sur la commune de Fontrieu au lieu-dit Rieumalet. Il est donc désormais possible d'avoir l'ADSL par ligne téléphonique autour de cette zone. (Zone rapprochée pour environ 20 Méga suivant le lieu). Il est à noter qu'avant de s'engager, un test doit être demandé au futur fournisseur afin de s'assurer de la fiabilité de la ligne et donc du projet. Monsieur le Maire indique qu'il a lui-même souscrit à cette solution depuis environ un mois et n'a rencontré à ce jour aucun problème.

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune autre question, la séance est levée à 19H30.

Le Maire
Pierre ESCANDE